

À Moulins, stationnez malin !

NOUVELLE
ÉDITION 2016

LE GUIDE DU STATIONNEMENT



Mot du Maire



Nous souhaitons donner aux Moulinois et aux visiteurs les **solutions adaptées pour stationner en ville selon les besoins de chacun**. La stratégie définie et que nous avons mise en place depuis plus de quinze ans s'articule autour de la **complémentarité et de l'équilibre** entre le stationnement gratuit et le stationnement payant.

Le **stationnement payant**, ou gratuit pour de courtes durées, est un **outil vital pour l'activité commerciale**. C'est en effet la seule solution qui garantit la **rotation des véhicules**, donc

l'accès aux commerces pour un maximum de clients.

Le **stationnement gratuit** est donc réservé à une zone située en **périphérie immédiate du centre-ville**. Il offre une solution idéale pour tous ceux qui viennent pour une journée ou plusieurs heures à Moulins.

Depuis deux ans, nous avons optimisé ce schéma de stationnement en répondant encore plus précisément aux attentes des Moulinois.

Dans la zone de stationnement payant, nous avons mis en place le tarif résident pour le stationnement sur voirie dans certaines rues.

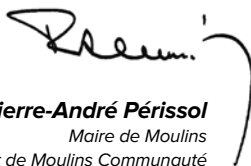
Près de 150 Moulinois l'utilisent déjà.

Dans le secteur de la gare SNCF, l'extension du **stationnement gratuit réglementé 3 heures a permis aux riverains de trouver à nouveau de la place** dans des rues qui étaient trop souvent encombrées par des véhicules extérieurs au quartier qui y restaient plusieurs jours.

Le stationnement sur la place de Lattre-de-Tassigny, qui sera prochainement rénovée, va être réorganisé. Un **nouveau parking gratuit de 90 places** va être aménagé sur le site de l'ancienne école **Achille Roche**. Une cinquantaine de **places payantes** sera disposée sur la place de Lattre, constituant un mode de **stationnement adapté pour faciliter l'accès aux équipements de la place**.

Le stationnement à Moulins fait l'objet d'une **politique cohérente et ambitieuse**. Depuis plusieurs années, cette stratégie a permis, en complément de la rénovation des grands espaces publics de notre ville (Cours, places Allier, Liberté, Anne de France...) de **redonner vie au centre-ville**.

Ce guide a pour but de vous permettre de **stationner malin à Moulins !**



Pierre-André Périssol
Maire de Moulins
Président de Moulins Communauté

STATIONNEMENT

GRATUIT



GRATUIT ILLIMITÉ À PROXIMITÉ DU CENTRE-VILLE

Solution idéale pour un stationnement longue durée en centre-ville pour les riverains, les personnes se rendant en ville pour une journée complète que ce soit pour le travail ou une journée shopping.

Liste des parkings :

Ilôt du Porteau (66 places)

Achille Roche (90 places)

Manège (74 places)

Cours de Bercy

Rue Félix Mathé

Vigenère (162 places)

DISTANCE
PLACE
D'ALLIER

4 min

5 min

7 min

9 min

9 min

12 min

GRATUIT LIMITÉ À 3H AUTOUR DE LA GARE

VOIRIE

Le stationnement dans les rues autour du square est limité à 3h gratuites **du lundi au vendredi de 8h à 18h** (illimité en-dehors de ces horaires). L'automobiliste doit prendre un ticket gratuit valable 3h, à mettre en évidence derrière le pare-brise. Au-delà de cette limite de temps, la voiture est verbalisable.

Rue Marcellin Desboutin
Avenue de la République
Avenue du Général Leclerc
Rue Philippe Thomas
Rue de Villars (en partie)
Rue de Refembre



L'OBJECTIF : éviter les voitures ventouses des utilisateurs des trains, qui peuvent bloquer certaines places pendant plusieurs jours. Pour eux, les parkings autour de la gare proposent des abonnements (rubrique stationnement payant). Les riverains peuvent ainsi stationner facilement et gratuitement de 18h le soir à 8h le lendemain, et également le week-end et jours fériés.

PARKING DU PEI

(Pôle d'Échange Intermodal)

Les 3 parkings offrent les 3 premières heures.

P **Gare** (140 places)

P **Denis Papin** (75 places)

P **Multipléxe** (70 places)

Tarif au-delà des 3 premières heures : voir stationnement payant.



Parking PEI

STATIONNEMENT GRATUIT



Distance à pied jusqu'à la place d'Allier

- parkings gratuits
- stationnement gratuit limité à 3h
- stationnement sur voirie gratuit



GRATUITÉ EN CENTRE-VILLE

VOIRIE

- rues hors périmètre payant
- rues périmètre payant : de 18h à 9h le lendemain et entre 12h et 14h et dimanche et jours fériés
- 10 min gratuites sur les places « Arrêts minutes »

PARKINGS FERMÉS PAYANTS

- de 18h à 9h le lendemain et entre 12h et 14h (Anatole France, Jean Jaurès, Jean Moulin, De Lattre de Tassigny)
- 15 premières min de stationnement

PARKINGS PÉRIPHÉRIQUES 24h/24h

⚠ ATTENTION

La durée maximale de stationnement est de 7 jours consécutifs.



Parking du Manège



Parking Vigenère



Parking Îlot du Porteau



Parking du Square



Parking Anatole de France



Parking Jean Jaurès



Parking Jean Moulin



Parking Jardins Bas

STATIONNEMENT PAYANT



1h =
90Ct

VOIRIE

Les rues où le stationnement sur voirie est payant sont situées dans le centre-ville au plus proche des commerces. 730 places sont disponibles avec un stationnement **limité à 2h maximum.**



1 VOITURE



7 VOITURES



1 place = 7h de stationnement
(payant de 9h à 12h et de 14h à 18h)

20 min	0,50 €	Payant de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les horodateurs acceptent le paiement par Carte bancaire et monnaie.
30 min	0,60 €	
1h	0,90 €	
2h	1,80 €	

Minimum de paiement 0,50 € = 20 min

Maximum de paiement 2 € = 2h17

L'OBJECTIF : favoriser la rotation des véhicules, et éviter ainsi les véhicules tampon qui stationnent une journée entière. Cette limite de durée permet, dans une journée, d'accueillir plus d'automobilistes sur une même place.

PARCS FERMÉS PAYANTS : HORAIRES

Situés à moins de 10 minutes à pied du centre-ville, ils offrent la formule idéale pour une petite course ou quelques heures en ville.

- P LES HALLES** (390 places) Payant 24h/24h.
Ouvert aux usagers horaires du lundi au samedi de 7h à 20h et le dimanche de 8h à 13h.
Voir également la rubrique : parcs fermés payants abonnement

PAYANT DU LUNDI AU SAMEDI

(sauf jours fériés) selon les horaires :

- P JARDINS BAS** (40 places) de 9h à 18h
- P JEAN MOULIN** (65 places) de 9h à 12h et de 14h à 18h
- P JEAN JAURÈS** (54 places) de 9h à 12h et de 14h à 18h
- P ANATOLE FRANCE** (145 places)
de 9h à 12h et de 14h à 18h, gratuit le samedi
- P PLACE MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY** (45 places)
de 9h à 12h et de 14h à 18h (*mise en service 1^{er} trimestre 2017*)

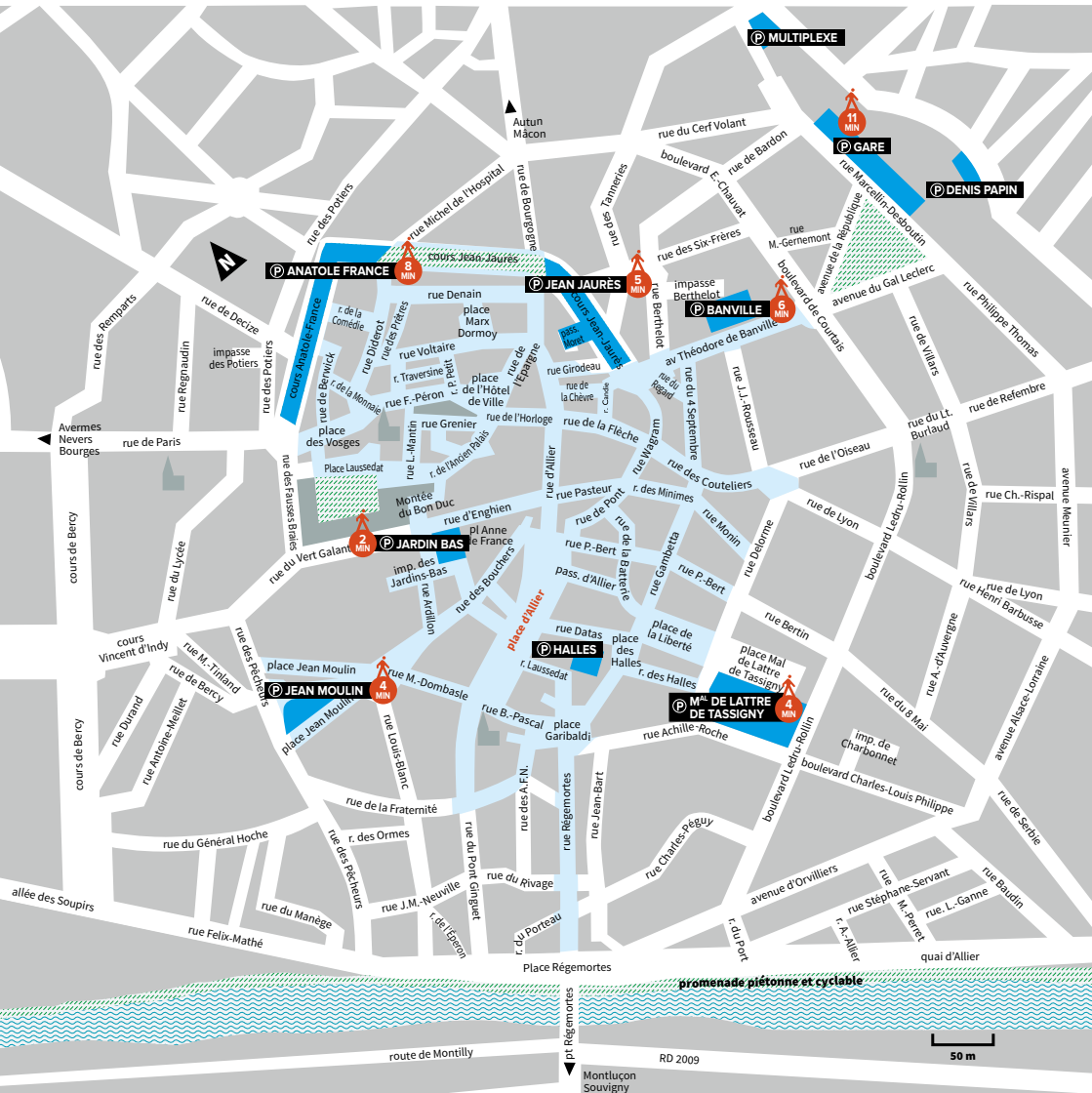
Exemple de tarifs sur les parcs fermés

15 min	gratuit
30 min	0,30 €
1h	0,90 €
2h	1,80 €
3h	2,70 €
4h	3,60 €
7h	6,30 €
12h	10,80 €

STATIONNEMENT PAYANT



Distance à pied jusqu'à la place d'Allier



PARCS FERMÉS PAYANTS : ABONNEMENT

Ⓟ LES HALLES (390 places)

Possibilité d'abonnement mensuel ou trimestriel.

Carte mensuelle 24h/24h	45 €
Carte mensuelle 6 journées du lundi au samedi 7h-20h	39 €
Carte mensuelle 4 journées du lundi au jeudi 7h-20h	29 €
Carte mensuelle nuit (17h-9h), week-end et les jours fériés	20 €



Ⓟ BANVILLE (40 places)

Uniquement sur abonnement

Carte mensuelle 24h/24h	35 €
Carte mensuelle nuit (17h-9h), week-end et les jours fériés	19 €



Ⓟ PÔLE D'ÉCHANGES INTERMODAL

Parkings Gare, Denis Papin et Multiplexe

Carte mensuelle pour les usagers du train sur justificatif d'un abonnement SNCF (Gare et D. Papin)	10 €
Carte mensuelle 24h/24 pour tous les usagers	35 €



CONTREVENANTS

⚠️ COMBIEN ÇA COÛTE ?

Chacun a sa place en ville, et est invité à faire preuve de civisme en respectant les règles pour le bien-être de tous. La Police municipale effectue des contrôles réguliers.

17€ **Non paiement** du stationnement, bandes jaunes...

35€ **Stationnement gênant** ou abusif (places livraison, entrée de garage...)

135€ **Stationnement très gênant** (place handicapés, trottoir, passage piétons...)

JALONNEMENT DYNAMIQUE

Suivez les panneaux pour trouver une place sans perdre de temps !

Des panneaux indiquant en temps réel le nombre de places disponibles dans les parcs fermés payants sont installés sur les voies d'entrée de la ville.

STATIONNEMENT RÉSIDENT



1€ / 24h DANS LES ZONES DÉFINIES

6€ / 7 jours

Les Moulois résidant en centre-ville bénéficient d'un tarif spécialement adapté à leurs besoins de stationnement.

POUR QUI ?

Il est **exclusivement réservé aux personnes habitant dans le périmètre** défini sur la carte. Ne sont donc pas concernées les personnes qui travaillent dans ce périmètre sans y habiter.

OÙ FAIRE LA DEMANDE ?

Il suffit de se rendre au service de la **police municipale**, place de l'Hôtel de Ville, avec les documents suivants :

- *taxe d'habitation ou contrat de location*
- *justificatif de domicile (facture d'électricité, téléphone fixe...)*
- *carte grise du véhicule*

La plaque d'immatriculation sera ainsi enregistrée.

Cette demande doit être renouvelée TOUS LES ANS.



COMMENT L'UTILISER ?

Seuls les horodateurs portant la pastille « **Résidents zone verte** » accepte le tarif résident.

Les rues les plus commerçantes sont classées en zone rouge et n'acceptent pas le tarif résident.

L'objectif : maintenir un taux de rotation élevé pour les usagers des commerces et services.

- 1 - Saisissez votre plaque d'immatriculation grâce au clavier intégré à l'horodateur.
- 2 - Validez « tarif résident » puis acquittez-vous du montant de stationnement :
1€ pour 24h
- 3 - Apposez le ticket reçu derrière votre pare-brise (le numéro d'immatriculation est indiqué sur le ticket).






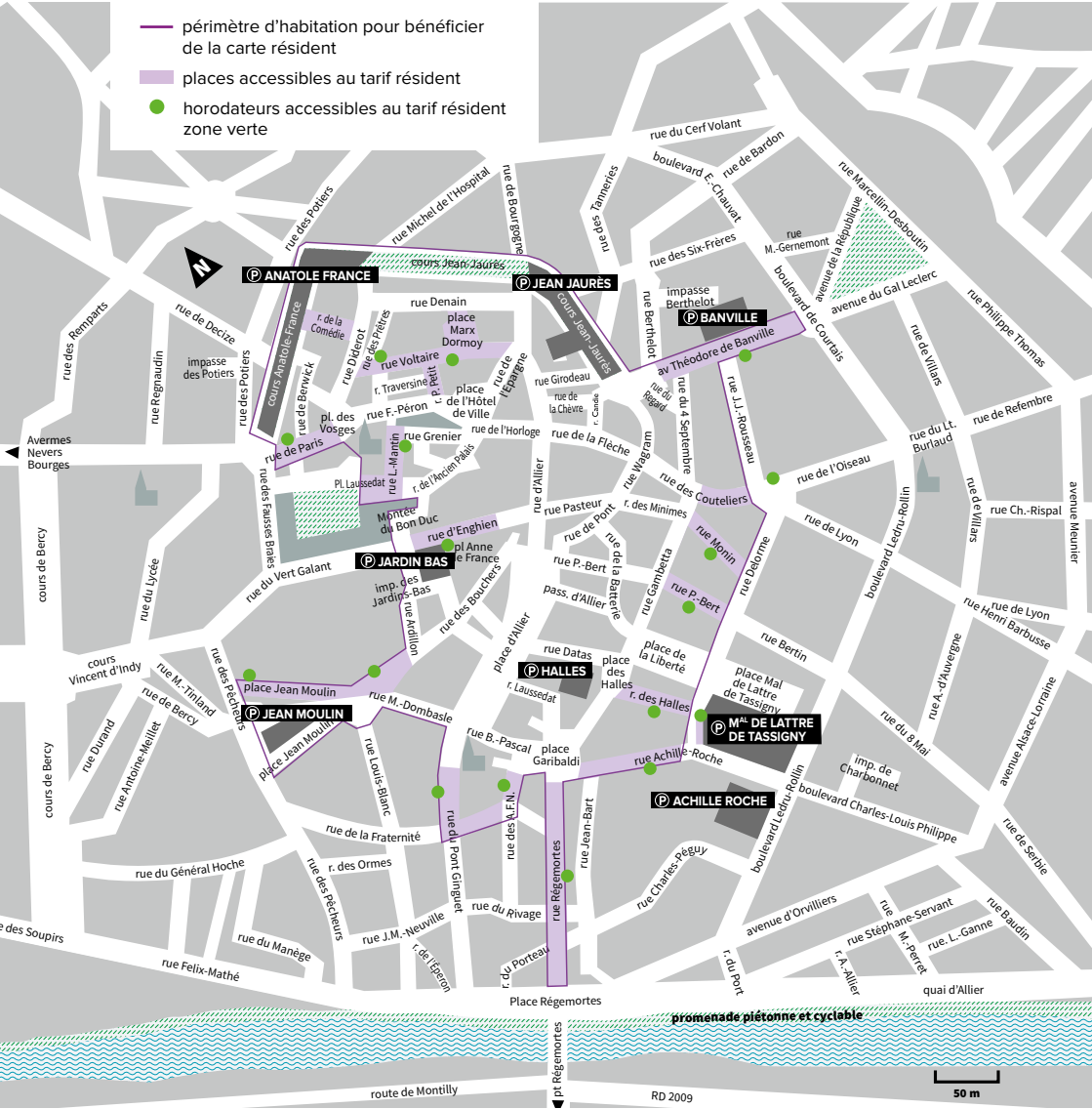
POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Police municipale, place de l'Hôtel de Ville, tél. 04 70 48 50 03

STATIONNEMENT RÉSIDENT

730 places de stationnement payantes dont
409 places accessibles au tarif résident.

-  périmètre d'habitation pour bénéficier de la carte résident
-  places accessibles au tarif résident
-  horodateurs accessibles au tarif résident zone verte



promenades piétonne et cyclable

50 m

RD 2009

PLACES SPÉCIFIQUES à respecter



ARRÊTS MINUTE / 10 min (60 places en centre-ville)
Stationnement limité à 10 minutes pour une course ou un arrêt rapide. *Pour stationner sur les places arrêts minute en bas de la place d'Allier, il est nécessaire de prendre un ticket gratuit à l'horodateur justifiant de l'heure d'arrivée.* Le taux de rotation est très élevé : plus de 75 véhicules peuvent se succéder en une journée !

PLACES HANDICAPÉES (236 places)

Exclusivement réservées à l'usage des personnes handicapées en possession d'une carte européenne GIC/GIG, afin de faciliter un stationnement ponctuel et non permanent. Gratuites sur voirie, elles sont spécialement aménagées pour assurer la sécurité des personnes à mobilité réduite.



PLACES TAXIS

Réservées aux artisans taxis dans des endroits stratégiques afin qu'ils puissent y attendre leur clientèle.
Un outil de travail à respecter.

AIRES DE LIVRAISON (75 places)

Elles s'adressent à la fois aux particuliers et aux professionnels pour le chargement ou le déchargement d'un véhicule.



PLACES RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

(10 places) Spécialement réservées pour la recharge des véhicules électriques inscrits au SDE de l'Allier : avenue de la République (2 places), place Jean Moulin (2 places), parking Achille Roche (2 places), parking Vigenère (2 places), parking de l'Hôpital (2 places)

ARRÊTÉS DE STATIONNEMENT : DÉMÉNAGEMENT, TRAVAUX

Pour un besoin ponctuel de réservation de places de stationnement, une demande écrite doit être adressée au service urbanisme de la Ville de Moulins au moins 10 jours à l'avance. La délivrance d'un arrêté ne dispense pas du paiement de la redevance en zone de stationnement payant.

Renseignements au service urbanisme - Hôtel de ville - Tél. 04 70 48 51 11

P+R

LE PARKING RELAIS DU CNCS

OFFRE D'ESSAI
GRATUITE
EN SEPTEMBRE



Moulins Communauté met en place dès septembre 2016 un parc relais (P+R) depuis le parking du Centre national du costume de scène (CNCS), rive gauche, à côté de l'Espace Villars.

Plus de problème de stationnement en ville, de perte de temps ou de bouchons, un bus-navette vous amène en quelques minutes au plus proche de votre lieu de travail.

**PRATIQUE
RAPIDE
ÉCONOMIQUE**

HORAIRES du lundi au vendredi :

DÉPARTS

7h22

7h52

8h22*

8h42

RETOURS

17h09

17h49

18h09*

18h29

*uniquement en période scolaire

A titre d'exemple, depuis le parking relais vous mettez :

- 4 min jusqu'à la médiathèque
- 10 min jusqu'à la Préfecture de Moulins.

Ce service est renforcé les matins et soirs entre 7h et 9h et de 17h à 18h30.

ABONNEMENT MENSUEL « Aléo P+R » de 13,70 € avec obligation par l'employeur de l'utilisateur d'une prise en charge de 50% des frais de transport collectif, **soit moins de 7 € de votre poche.**

Parking Relais C.N.C.S.
Rue du Pont Chinard - Moulins
Allo Aléo : 04 70 20 23 74
agglo-moulins.fr



AUTRES FAÇONS

DE SE DÉPLACER EN VILLE



Parce que la route est partagée par tous, piétons, vélos et véhicules motorisés, des aménagements spécifiques ont été étudiés pour que la route appartienne à tous et en toute sécurité. En tout, à Moulins, **10 km de voies sont dédiées aux piétons et cyclistes.**

> À VÉLO

PISTES CYCLABLES / 3,6 km

Quais d'Allier et boulevard de Nomazy
Chaussée exclusivement réservée aux cycles (article R110-2 du code de la route).

BANDES CYCLABLES / 5,36 km

Cours de Bercy, rue de Paris, av. Général de Gaulle, route de Lyon, cours Vincent d'Indy et avenue du Professeur Etienne Sorrel
Voie exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues sur une chaussée à plusieurs voies (article R110-2 du code de la route).

DOUBLE SENS CYCLABLE / 1,02 km

rue d'Allier, rue du Vieux Château, rue de Chamord, rue du Pont Chinard, rue des Durantats, rue du Torpilleur Sirocco
Un marquage adéquat vertical et/ou horizontal signale aux cyclistes et aux automobilistes que la voie est autorisée aux cyclistes à contre-sens.



ITINAIRES VÉLOROUTE

Pour rejoindre Coulandon, Besson, Souvigny, Agonges, Trévol, Chevagnes,

Dompierre-sur-Besbre... Ils sont matérialisés par un fléchage avec les distances à parcourir.

SAS VÉLO

Le sas permet au cycliste de profiter du feu rouge pour se positionner devant les autres véhicules afin :

- de mieux voir et de mieux être vu
- de présélectionner son tourne à gauche avant les véhicules qui sont derrière lui et qui suivent la même direction
- de démarrer avant les véhicules à moteur (articles 4-415-2 et R-415-15 du code de la route)

ARRÊTS VÉLOS

Un peu partout en centre-ville, et près des différentes infrastructures et zones de loisirs et sportives, des parkings à vélos sont à disposition des usagers.

COMMENT LIRE LA SIGNALISATION VERTICALE ?



Panneau rond : piste ou bande cyclable obligatoire pour les cycles sans side-car ou remorque.



Panneau carré : Piste ou bande cyclable conseillée et réservée aux cycles à deux ou trois roues.

> À PIED



ZONE 30

Rue Marcellin Desboutin, rue Philippe Thomas et aux abords de l'hypercentre

La réglementation relative aux piétons est la même que pour la voirie à 50 km/h. Les piétons n'ont pas de priorité particulière et sont tenus d'utiliser les trottoirs lorsqu'ils existent. Toutefois, la vitesse réduite des véhicules rend compatible la traversée des piétons dans de bonnes conditions de sécurité en tous points de la chaussée. La circulation des cyclistes est autorisée à contre-sens dans les rues à sens unique, sauf situation exceptionnelle.



ZONES DE RENCONTRE EN HYPERCENTRE

Zone à priorité piétonne rue d'Allier, place d'Allier, rue Datas, rue des Halles, place des Halles et place de la Liberté. Ouverte à tous les modes de circulation, les piétons peuvent s'y déplacer sur toute la largeur de la voirie en bénéficiant de la priorité sur l'ensemble des véhicules. Pour assurer cette cohabitation de tous les usagers, la vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. De plus, sauf situation exceptionnelle, toutes les chaussées à sens unique y sont à double-sens pour les cyclistes (*introduit dans le code de la Route d'après le décret 2008-754 du 30 juillet 2008*).



AIRES PIÉTONNES

La promenade des quais d'Allier jusqu'au centre aqualudique permet de maintenir une continuité pour les piétons et les cyclistes.

Tous les véhicules soumis au Code de la Route qui sont amenés à y circuler doivent respecter l'allure du pas, y compris les cyclistes.

> EN BUS

Aléo, réseau de transports en commun, propose huit lignes régulières, des services scolaires spéciaux, des services sur-mesure : Aléo à la demande, aléo campus, aléo tempo, aléo pmr...

Boutiq'aléo :

place Jean Moulin et de nombreux points de vente dans toute la ville

Allo Aléo 04 70 20 23 74

www.busaleo.com

contact.aleo@ratpdev.com





POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

concernant les parkings et le stationnement en ville
ou pour délivrer des abonnements, les agents du service
parkings et droits de place sont à votre disposition :

Bureau : rue Laussedat (dans l'entrée de l'accès piétons au parking des Halles)

Tél. 04 70 20 46 49

concernant le stationnement résident :
Police municipale : place de l'Hôtel de Ville

Tél. 04 70 48 50 03



12 place de l'Hôtel de Ville - BP 1629 - 03016 Moulins Cedex
Tél. 04 70 48 50 00 - contact@ville-moulins.fr - www.ville-moulins.fr
Du lundi au vendredi - 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h